ART. 4 SEXIES  $N^{\circ}$  10

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

## LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

# **AMENDEMENT**

N º 10

présenté par M. Launay, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

#### **ARTICLE 4 SEXIES**

À la première phrase de l'alinéa 1, supprimer la seconde occurrence du mot :

« présente ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est pas opportun de limiter l'application des dispositions de cet article à la « présente » loi de programmation.